

COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 17 juin 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/06/2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICHI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI

Représentés : Jean MORACCHINI par Christian MORACCHINI, Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSSI, Ange MORACCHINI par Jacques CRISTIANI

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Demande aide financière (mur cimetière) - Dotation quinquennale - N° 2023_023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le mur d'enceinte de la partie ancienne du cimetière a subi des dégâts dus à la vétusté et à son ancienneté ; une partie de celui-ci s'est écroulé. Il est nécessaire d'entreprendre sa restauration totale.

Cette opération est éligible à l'aide financière de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous, en sollicitant une participation de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale.

Plan de financement :

Montant HT : 25 962,00 €

CDC - Dotation quinquennale : 25 962 x 80 % = 20 769,60 €

Autofinancement : 25 962 x 20 % = 5 192,40 €

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité :

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessous quant au projet présenté ci-dessus,
- **de solliciter** la participation financière de la Collectivité de Corse
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 juin 2023 et
publié ou notifié le 21 juin 2023

Le Maire



C. MORACCHINI